

CTLes : 20 ans après sa création, une extension pour désengorger les BU et des missions élargies

Paris - Publié le mercredi 26 avril 2017 à 11 h 37 - Actualité n° 92159

« Parmi les grands défis que doivent relever les grandes bibliothèques de dépôt en Europe, la diversification des missions est sans conteste le plus important. En effet, ces établissements ne peuvent plus se satisfaire d'être uniquement des silos à livres, ils sont appelés à devenir des acteurs incontournables dans le maillage documentaire national », déclare Jean-Louis Baraggioli, directeur du CTLes (Centre technique du livre de l'enseignement supérieur), à News Tank, le 25/04/2017.

Le CTLes a ouvert fin 2016 une extension de plus de 55 kilomètres linéaires (sur une surface d'environ 5 000 m²), 20 ans après l'ouverture de son premier bâtiment à Bussy-Saint-Georges. Une 2^e phase d'extension de 55 km linéaires supplémentaires est attendue à l'horizon 2026, ce qui portera la capacité totale de stockage à 185 km linéaires.

[Gaëlen Gouret](#), conservatrice des bibliothèques (UBO) et experte pour News Tank sur les politiques documentaires, fait le point sur la stratégie et les enjeux du CTLes.

Une bibliothèque de dépôt devenue trop petite

Le CTLes est né, en 1994, du constat alarmant de l'engorgement des BU d'Île-de-France, arrivées à un véritable état de saturation pour le stockage de leurs collections.

L'idée d'une bibliothèque de dépôt, permettant d'externaliser les collections peu utilisées mais que les bibliothèques souhaitent conserver, a été importée de l'étranger : les modèles du CTLes sont notamment Southborough aux États-Unis (1986) et Kuopio en Finlande (1989).

Il a été décidé d'implanter le CTLes à 30 km de Paris, à Bussy-Saint-Georges, sur le même site que le Centre Technique de la BNF, de façon à ce que les deux bâtiments puissent partager les frais de gestion.

20 ans après son ouverture, le premier bâtiment du CTLes est en état de saturation, malgré une capacité de stockage de 75 km linéaires.

Au 31/12/2016, 72,5 km linéaires de documents étaient conservés dans le premier bâtiment du CTLes (capacité totale de 75 km linéaires) :

- 55 % de périodiques,
 - 24 % de monographies,
 - 21 % de thèses et mémoires,
 - moins de 1 % d'autres documents (cartes, VHS).

Une capacité de stockage couvrant les besoins jusqu'en 2026

L'extension porte désormais la capacité de stockage du CTLes à 130 km linéaires, ce qui devrait permettre de répondre aux besoins des établissements franciliens pour les dix prochaines années.



CTLes Construction extension

de **Laurent Hédoin**

02:31

CTLes Construction extension from Laurent Hédoin on Vimeo.

Les collections conservées au CTLes correspondent à des documents :

- en « cession », dont la propriété est transférée au CTLes par les bibliothèques versantes et qui peuvent être consultés via le prêt-entre-bibliothèques ;
- en « dépôt », qui restent la propriété des bibliothèques versantes et peuvent être communiqués aux usagers ;
- en « stockage provisoire » : hébergés en raison de travaux dans les bibliothèques ou d'un problème momentané de conservation, ces documents ne peuvent pas être communiqués le temps du stockage.

L'Université Paris Descartes (Paris 5) compte le plus grand nombre de collections en cession avec plus de 6 km linéaires cédés par la Bibliothèque interuniversitaire de santé. Et l'Université Sorbonne Nouvelle (Paris 3) possède le plus de collections en dépôt avec 4,3 km linéaires déposés par la Bibliothèque Sainte Geneviève.

Rapport Larrousturou sur l'immobilier universitaire parisien, 2010

Recommandation n° 15 : « Accroître les capacités de stockage du CTLES de 100 km linéaires et développer son offre de services aux bibliothèques parisiennes pour leur permettre de délocaliser une part substantielle de leurs magasins, en garantissant un bon accès aux ressources stockées à distance ».

Des missions élargies depuis 2014

Le décret du 10/03/2014 révisant le décret fondateur élargit les missions du centre. Celui-ci :

- Assure la collecte, la gestion, la conservation et la communication des livres et documents d'intérêt scientifique et patrimonial qui lui sont confiés en dépôt par les établissements publics relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et en particulier par ceux qui sont situés dans les académies de Paris, Créteil et Versailles. Les conditions et modalités de dépôt sont déterminées par une convention passée entre le centre et les établissements.
- Peut également constituer et gérer en propre un fonds collectif à partir des livres et documents dont les établissements lui cèdent la propriété.
- Apporte son concours, en tant que de besoin et en fonction de ses capacités techniques, aux établissements concernés pour la conservation et la préservation matérielle de leurs livres et documents, prioritairement sur support papier.
- Intervient dans le cadre des dispositifs de fourniture de documents à distance, notamment au titre du prêt entre bibliothèques.
- Intervient également dans le cadre des dispositifs de mutualisation des collections, notamment à travers les plans de conservation partagée.

Gestion coopérative des collections

En 20 ans, le CTLes a évolué d'un rôle de magasin distant pour les BU d'Île-de-France (conservation et de communication des documents) vers un rôle d'opérateur national pour la gestion coopérative des collections (prêt-entre-bibliothèques et conservation partagée).

Ainsi le Centre participe au dispositif national de coopération documentaire CollEx (Collections d'excellence) qui a pour mission de développer et de valoriser les services aux chercheurs et a été inscrit comme infrastructure de recherche en IST.

En particulier, le dispositif de conservation partagée permet de rationaliser le stockage des collections au niveau national. Il consiste en une répartition réfléchie et concertée des collections imprimées de périodiques : sur une même thématique, plusieurs bibliothèques se partagent la conservation des différents titres.

- La bibliothèque désignée pôle de conservation pour un titre de périodique a l'obligation de conserver la collection. Les autres bibliothèques, qui ne sont pas pôle de conservation pour le titre, ne sont pas tenues de le conserver.

Aujourd'hui, le CTLes co-anime 11 plans de conservation partagée nationaux, qui recensent au total 13 700 titres de périodiques, et participe à un 12^e plan (mathématiques) :

Arts du spectacle

Philosophie

Géographie/Urbanisme

Langues, littératures, civilisation germaniques

Europe balkanique, centrale et orientale

Droit

Médecine et Odontologie

Chimie

Physique

Staps

Langue et littératures italiennes

Une réflexion européenne

Les réflexions engagées en France par le CTLes sont partagées par nos voisins européens. Un groupe de travail « European print initiatives collaboration » (EPICo), auquel participe le CTLes, a été créé, afin de réfléchir ensemble au devenir des bibliothèques de dépôt et à la valorisation des collections imprimées dans un monde de plus en plus numérique.

Il s'agit par exemple de travailler à faciliter la circulation des documents entre les pays via le prêt entre bibliothèques, ou de monter des projets de rationalisation documentaire à l'échelle européenne.

« Ces axes de travail, qui permettent d'inscrire le CTLes dans la dynamique qui est celle des grandes bibliothèques de dépôt européennes, constituent nos principales orientations à moyen terme », selon Jean-Louis Baraggioli.

Les enjeux du stockage

Le CTLes est un établissement atypique dans l'environnement documentaire français, avec, depuis l'origine, une expertise en termes de stockage et de mouvements de collections.

Transferts : 5 km linéaires par an

5 km linéaires de documents par an sont transférés vers le CTLes, ce qui représente environ 100m linéaires par semaine. Le transport est confié à un prestataire privé (société de déménagement) ; le traitement matériel et intellectuel des collections, à l'arrivée, est pris en charge par les équipes du CTLes.

Les transferts programmés entre janvier et octobre 2017 (plus de 5,2 km linéaires de collections) représentent 36 opérations. Ils concernent 17 bibliothèques relevant de dix établissements d'Île-de-France.

Communications : 18 000 documents par an

Les communications correspondent à la fois aux documents demandés par les bibliothèques versantes (communication distante d'un document en dépôt à la bibliothèque qui en détient la propriété), et aux documents demandés dans le cadre du service national de prêt-entre-bibliothèques.

18 000 documents sont ainsi communiqués chaque année par le CTLes, soit en moyenne 1 500 documents par mois.

Laurent Hédoin, chef du Pôle Traitement des collections du CTLES

« Dans le paysage des bibliothèques françaises, le CTLES est un établissement atypique, ce qui implique, pour les bibliothécaires qui y travaillent, des compétences spécifiques.

Ainsi, les magasiniers sont amenés à conduire une nacelle élévatrice pour ponctionner des documents à près de 12 mètres de hauteur ; acheminer quotidiennement des documents dans Paris par navette ; dépoussiérer en moyenne 100 mètres linéaires de collections par semaine et les conditionner dans des conteneurs dont le poids avoisine très souvent 30 kg.

D'une certaine manière, les magasiniers du CTLES doivent donc acquérir les aptitudes des préparateurs de commande et des livreurs, sans perdre pour autant les spécificités professionnelles que suppose le rapport à la documentation - conserver un degré d'exigence maximal tout en travaillant sur de très grandes masses.

L'activité du prêt entre bibliothèques porte sur près de 18 000 transactions par an, et le service de la conservation partagée gère désormais 13 000 titres dans le cadre de 11 plans nationaux.

Pour l'ensemble des personnels, l'absence de contact direct au public pourrait rapidement renforcer une culture isolée. Tout l'enjeu qui se conjugue au quotidien est donc de maintenir la perception commune que « nous » sommes et restons des professionnels des bibliothèques, de garder à l'esprit que « notre » public ce sont les autres bibliothèques. »

Gaëlen Gouret



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Université de Bretagne Occidentale Conservatrice des bibliothèques, responsable du département numérique de la BU	Juillet 2016	Au-jourd'hui
Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation Membre de la Commission Signalement et Système d'Information	Juillet 2016	Au-jourd'hui
News Tank higher ed & research Chroniqueuse - analyste	Juin 2016	Au-jourd'hui
Université Paris 5 - Descartes Stage professionnel d'élève-conservateur, service de l'Informatique documentaire au sein de la BU	Février 2016	Mai 2016
Université de Reims Champagne-Ardenne Bibliothécaire, responsable de l'Action culturelle	2008	2014

Fiche n° 17600, créée le 18/05/16 à 09:34 - MàJ le 20/01/17 à 16:21

Centre technique du livre de l'enseignement supérieur



Créé fin 1994.

Statut : établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

Président du conseil d'administration : Benoît Lecoq.

Directeur : Jean-Louis Baraggioli.

Le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur est au service des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche en Île-de-France.

Outre les collections cédées ou déposées à long terme par les bibliothèques, le CTLES met à leur disposition un service de stockage à court terme en cas de travaux ou de mise en péril de leurs fonds.

Centre technique du livre de l'enseignement supérieur

14, Avenue Gutenberg

77607 Marne la vallee Cedex 3 - FRANCE



Fiche n° 4510, créée le 17/11/16 à 12:24 - MàJ le 17/11/16 à 12:29

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »